COURS N°7 Baçaïr ad-darajatte

concernant les Imams de la famille de Moḥammad (as), et le fait qu'Allah les a associés à Son Prophète dans l'interrogation.

Hadith 151 : Aḥmad ibn Moḥammad nous a rapporté, d'après al-Ḥussayn ibn Saïd, d'après Hammad ibn Isa, d'après Rabi', d'après al-Fudayl , d'après Abi ʿAbdillah (as), au sujet de la parole d'Allah, le Très-Haut :

« Et certes, c'est un rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés. » (Coran 43 : 44)

Il a dit : « Le rappel, c'est le Coran ; le peuple, c'est nous ; et nous sommes ceux qui seront interrogés. »

Hadith 152 : Aḥmad ibn Moḥammad nous a rapporté, d'après al-Hussayn ibn Saïd, d'après al-Nadr ibn Suwayd, d'après ʻAssim, d'après Abi Bassir, d'après Abi ʿAbdillah (as), au sujet de la parole d'Allah, le Très-Haut :

« Et certes, c'est un rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés. » (Coran 43 : 44)

Il a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : les gens de sa Maison seront interrogés, et ils sont les premiers concernés par le Rappel. »

♦ Explication:

Ce verset 44 de la sourate 43 ne peut être compris que par les hadiths de la famille prophétique, c'est un verset dont le sens est batin (ésotérique, sens caché). En le lisant, il donne l'impression d'être général (ʻam), alors qu'en vérité il est particulier (khass). Il ne concerne que le Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams d'Ahlul Bayt (as) qui seront interrogés sur le comportement de leur communauté, chacun à son époque, en effet Dieu dit dans le Coran :

Le jour où Nous appellerons chaque groupement d'hommes par leur imam, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre (avec plaisir) et ne subiront pas la moindre injustice. (Coran 17 :71)

Le jour du jugement dernier, Dieu appellera chaque communauté avec son guide (imam), certains viendront avec un imam désigné par Dieu, d'autres viendront avec des guides (savants, cheikhs, sayyeds, Ayattolahs…) choisis par les hommes. Et ce jours là le Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams d'Ahlul Bayt (as) devront témoigner pour où contre les membres de leurs peuples respectifs.

♦Selon la doctrine akhbârî

ce verset ne peut être interprété par l'opinion, la langue seule, ou le raisonnement personnel. Son sens réel (al-maʿna al-ḥaqīqīya) n'est connu que par les Imams, héritiers exclusifs du Prophète Mohammad (as). C'est un verset dont le sens est caché, connu que de la famille prophétique.

♦Le Rappel (Dhikr) :

Dans ce verset précis : Le rappel, c'est le Coran, et parfois dans d'autres versets le rappel (Dhzir) sont le Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams d'Ahlul Bayt (as). Il faut savoir que le Coran est le rappel muet, et je Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams D'Ahlul Bayt (as) sont le rappel parlant. Dans la doctrine akhbârî : Le Coran et la famille prophétique d'Ahlul Bayt ne font qu'un , ils sont ce qu'on appelle « la corde d'Allah tendue du ciel. Sans les 12 Imams, le Coran serait inexplicable. Allah nous dit dans le Coran :

C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre : il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah et ceux qui sont bien enracinés dans la science, ils disent : « Nous y croyons, tout est de la part de notre Seigneur ! » Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent. (Coran 3 : 7)

Le Coran ne doit jamais être séparé de son interprète vivant : Le Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams de sa descendance (as), sinon il perd son sens premier.

Le dhikr est donc :

Le Coran tel qu'il est porté, expliqué et incarné par le Prophète et les Imams. Ainsi, être "le rappel" ne signifie pas seulement transmettre un texte, mais : En être la preuve vivante (ḥujja), et le critère de vérité.

♦Pour ton peuple :

Une personne qui lirait le Coran sans être initiée par un des 12 Imams, où sans avoir au préalable étudiée leurs récits (hadiths), pourrait penser que dans ce verset 44 (Sourate 43) : ***« ton peuple »*** pourrais signifier toute la communauté du Prophète Mohammad (as), alors qu'il n'en est rien.

Les imams d'Ahlul Bayt (as) nous disent clairement que dans ce verset, «le peuple» c'est eux.

Selon la doctrine akhbârî : Al-qawm ne désigne pas l'ensemble de la Oumma, mais les Ahl al-Bayt eux-mêmes. Pourquoi ?Parce que seuls eux sont garants du sens divin, et seuls eux reçoivent la science sans intermédiaire humain. C'est une restriction révélée, non linguistique.

♦Vous serez interrogés :

Là aussi le passage ***« vous serez interrogés »*** pourrait donner à penser qu'il s'agit de tout les hommes, alors qu'il n'en est rien . Ceci est une des subtilité Divine . Allah a lié intrinsèquement les 12 imams avec le Coran, de sorte que toute tentative de les séparer deviendrai un égarement terrestre et un suplice dans l'Au-delà. Voilà pourquoi le Messager d'Allah (as) nous dit que les Thaqalayn (les 2 poids) ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils reviennent vers lui au bassin Kawthar le jour du jugement dernier.

♦ Point clé akhbari :

Dans la compréhension Akhbari du Coran , Les Imams seront interrogés chacun sur l'état de la communauté au moment où ils étaient parmis les musulmans. Les hadiths nous disent que les Imams d'Ahlul Bayt ont dit : ***« Nous sommes ceux qui seront interrogés »***

Cela signifie que le Prophète (as) et les Imams seront interrogés par Allah, non parce qu'ils ont failli, mais parce qu'ils sont :

- Les témoins suprêmes (chuhada),

●Les preuves contre la création.

♦En quoi consiste cet interrogatoire ?

D'après les hadiths des 12 Imams, Allah leur demandera, non par ignorance, mais pour établir la preuve : Ont-ils transmis intégralement le message ? Ont-ils désigné clairement la voie ?

Le Prophète Mohammad (as) lui-même sera questionné sur le comportement de ses compagnons durant son vivant. Par contre, dès que le Prophète Mohammad (as) est décédé, ce n'est plus lui qui témoignera pour où contre les compagnons qui vécurent après sa mort. C'est son successeur l'imam Ali (as) qui aura cette tâche. Allah nous dit dans le Coran :

Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te (Muhammad) ferons venir comme témoin contre ces gens-ci ?

Ce jour-là, ceux qui n'ont pas cru et ont désobéi au Messager, préfèreraient que la terre fût nivelée sur eux et ils ne sauront cacher à Allah aucune parole. (Coran 4 : 41 et 42)

Ce verset nous montre que chaque Prophète, où imam divin doit être un témoin visuel sur sa communauté, c'est-à-dire du debut de sa mission jusqu'à sa mort. Après sa mort, il n'est plus témoin de ceux qui ont vécu après lui, c'est son successeur qui devra prendre la relève.

Ont-ils supporté le rejet, la trahison et la désobéissance de la communauté ?
Leur réponse devient alors une preuve contre ceux qui ont dévié.

♦Responsabilité de la communauté :

Une fois que le Prophète et les Imams ont été interrogés et ont témoigné. Les gens vivants à leur époque ne pourront plus invoquer l'ignorance. C'est pourquoi : Le questionnement des Imams précède le jugement de la Oumma, et il établit définitivement qui a suivi la preuve, et qui l'a rejetée.

♦Pourquoi les Ahl al-Bayt sont appelés « les détenteurs du Rappel » où « ceux du rappel ? اولوا الذكر

Le hadith signifie que les 12 Imams de la famille sont le rappel, leur essence même est le rappel , leur mission est le rappel, ils sont notre seul lien avec notre Créateur Allah. Sans eux, aucun souvenir de Dieu n'est possible. Ils sont les premiers concernés par le Rappel . Cela signifie qu'ils sont les premiers responsables, les premiers interrogés, et les premiers témoins. Leur position est d'abord ontologique avant d'être politique et symbolique.

♦Résumé doctrinal akhbari :

Le Coran ne parle jamais sans l'Imam. Le Prophète Mohammad (as) et les 12 Imams sont interrogés en tant que ḥujja (les preuves d'Allah contre ses serviteurs), non en tant que simples serviteurs. Leur interrogatoire condamne ou sauve la communauté. Rejeter leur autorité revient à rejeter le témoignage établi le Jour du Jugement.

Hadith 153 : ʿAbbad ibn Sulayman nous a rapporté, d'après Saʿd ibn Saʿd, d'après Safwan ibn D'après Abou al-Ḥassan al-Rida (as), au sujet de la parole d'Allah, le Très-Haut :

« Et certes, c'est un rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés. » (Coran 43 : 44)

Il dit : « Le peuple c'est nous. »

Hadith 154 : Aḥmad ibn Moḥammad ibn 'Isa nous a rapporté, d'après al-Hussayn ibn Saïd, d'après Safwan ibn Yahya, d'après Abou al-Hassan al-Rida (as), au sujet de la parole d'Allah Béni et Très-Haut soit-Il :

« Et certes, c'est un rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés. » (Coran 43 : 44)

Il fut dit : « Qui sont-ils ? »

Il répondit : « Nous.» (les 12 imams)

Hadith 155 : Al' Abbas ibn Ma'ruf nous a rapporté, d'après Hammad ibn 'Issa, d'après 'Umar ibn Yazid, qui a dit :

Abû Ja'far l'imam Al Baqir (as) a dit au sujet de la parole d'Allah, Très-Haut :

« Et certes, il est un rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés » (Coran 43 : 44)

Il a dit : Le Messager d'Allah (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui et sa famille) et les gens de sa Maison sont les gens du Rappel (Ahl ad-Dhikr), et ce sont eux qui seront interrogés.

Hadith 156 : Il nous a été rapporté par Yaʿqub ibn Yazid, d'après Ibn Abi ʿUmayr, d'après Ibn Udhayna, d'après Burayd ibn Mu'awiya, d'après Abu Jaʿfar (as), au sujet de la parole d'Allah Béni et Très-Haut :

« Et certes, il est un Rappel pour toi et pour ton peuple, et vous serez interrogés. » (Coran 43, 44)

Il a dit : « Le "Rappel" (al-dhikr), c'est le Coran, et nous sommes son peuple. Et nous sommes ceux qui seront interrogés. »

♦Explication :

Al-dhikr est traduit ici par le Rappel, conformément à l'usage coranique.

- نحن قومه signifie « nous sommes son peuple », compris chez les Chiites comme etant « les gens du Prophète / Ahl al-Bayt ».
- نحن المسؤولون nous sommes ceux qui seront interrogés avec une connotation d'autorité et de responsabilité spirituelle.

♦Principe akhbari fondamental :

Selon les Imams d'Ahl al-Bayt : Le Coran possède des niveaux (zahir / batin) éxoterique et ésotérique, un verset peut avoir un sens apparent où caché, un sens apparent et caché, et même plusieurs sens cachés. Un même terme peut désigner plusieurs réalités vraies, non contradictoires.

L'Imam al-Sadiq (as) a dit : « Le Coran a un extérieur et un intérieur, et son intérieur a un intérieur jusqu'à sept niveaux. » (al-Kāfī)

Donc, le sens des versets n'est pas figé à un seul niveau.

Le mot « Dhikr » dans le Coran signifie littéralement : Rappel, mémoire, présence consciente, ce par quoi Allah est connu. Cela signifie qu'il est impossible d'atteindre Allah sans passer par les 12 Imams de la famille prophétique de Mohammad (as).

Le Coran lui-même utilise “dhikr” pour plusieurs réalités, toutes vraies.

● Premier niveau : Le Dhikr = le Coran (sens apparent – zahir)

● Second niveau : Le Dhikr = le Prophète Mohammad (as) sens apparent.

Allah dit : ***Allah a fait descendre vers vous un rappel, un Messager qui vous récite les versets d'Allah comme preuves claires, afin de faire sortir ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres des ténèbres à la lumière. (Coran 65 : 10 et 11)***

Dans ce verset, le Coran lui-même identifie le Dhikr au Prophète.

● Troisième niveau : le Dhikr = les Imams : sens caché (batin) expliqué par eux.

L’Imam al-Baqir (as) dit explicitement : « Nous sommes le Dhikr d’Allah. » (Tafsir al ‘Ayyachi)

L’Imam al-Sadiq (as) dit : « Nous sommes Ahl ad-Dhikr. » (la famille du rappel)

(al-Kāfī, Tafsir al-Qummi)

Et concernant le verset : ***Nous n'avons envoyé, avant toi, que des hommes auxquels Nous avons fait des révélations. Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas. (Coran 16 :43)***

La grande majorité des musulmans pensent que dans ce verset « les gens du Rappel » sont les savants, alors qu’il n’en est rien, déjà parce que à l’époque des compagnons les savants musulmans n’étaient pas encore nés . Et en plus le verset ne dit pas « les gens du Rappel », il dit : « la famille du rappel.» De plus, le Prophète Mohammad était parmis les compagnons, n’est-il pas le plus savant ? C’est à lui que les compagnons devaient demander , et non pas aux savants. Dans ce verset « la famille du rappel » à l’époque de la révélation était : le Prophète, l’imam Ali, Fatima, Al Hassan et Al Hussein, c’est à eux que les compagnons devaient demander.

Les imams d’Ahlul Bayt (as) disent : **« Par Allah, nous sommes les Gens du Dhikr. »**

Ce n’est pas une métaphore, mais une désignation ontologique.

♦Pourquoi il n’y a de contradiction

Selon les Imams : Le Dhikr est une réalité unique, manifestée sous plusieurs formes et niveaux. Il peut être un Prophète, un Messager, un Imam désigné par Allah, un livre, un miracle… Toute chose à travers laquelle Allah se manifeste peut être un Dhikr afin que les créatures d’Allah se rappellent sa grandeur. Le Dhikr n’est pas seulement un texte, mais une guidance vivante.

L’Imam al-Sadiq (as) dit : **« Le Coran est silencieux, et l’Imam est celui qui parle pour lui.»**

♦Position strictement akhbari :

Les Akhbari disent (rapportant cela des 12 Imams d’Ahlul Bayt (as) : Le Coran sans l’Imam est un Dhikr muet. L’Imam sans le Coran n’est pas séparé de lui, les deux sont une seule lumière (nur wahid). (Bihar al-Anwār)

« Le Coran et l’Imam ne se sépareront jamais jusqu’au Bassin (al-Ḥawḍ). » Leur essence est la même, ils ne sont que le reflet d’une même lumière qui vient du Prophète Mohammad (as).

♦ Pourquoi le Dhikr est parfois le Coran et parfois les 12 Imams ?

Parce que : Le Coran est le Dhikr écrit. Les Imams sont le Dhikr vivant. Et Allah parle tantôt du support, tantôt de la réalité qu’il contient, ce n’est pas une ambiguïté, mais une profondeur voulue.